

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 08 FÉVRIER 2021

-----

L'an deux mil vingt-et-un et le huit du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 1<sup>er</sup> février 2021.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Maryline PLAFORÊT-DURAND.

Excusée : Mme Audrey MAZUY (pouvoir à M. Laurent MORIN).

Secrétaire de séance : Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU.

### OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

## **I/ COURSE CYCLISTE « PARIS NICE »**

En partenariat avec le Cru Chiroubles, la Municipalité a lancé un appel aux bonnes volontés pour fabriquer et mettre en place des décorations le long du parcours de la course cycliste. Chaque samedi depuis le 23 janvier, les volontaires se mobilisent dans différents ateliers pour créer des décorations sur différents supports et matériaux, en grande partie récupérés. Il sera ainsi possible de voir des vélos fleuris, des pochoirs représentant des cyclistes, des fanions réalisés par les enfants de la garderie, une grappe de raisins formée avec des tonneaux, l'inscription CHIROUBLES avec de la paille, réalisation d'un totem avec des vélos, d'un maillot géant, installation de la grande bouteille ayant servi pour la Fête des Crus, 3 banderoles mentionnant « Chiroubles terroir d'altitude ...m », etc... M. le Maire se dit très satisfait de l'enthousiasme provoqué et du dynamisme de chacun pour montrer une belle image du village de CHIROUBLES.

Ce mercredi 10 février, à 15 h 15, se tient une conférence de presse (à huis clos) à la Maison du Cru Chiroubles. Au préalable, un repas sera pris au Gîte « le Télégraphe » et le parcours de l'étape en navettes sera commenté par Amaury Sport Organisation (ASO). Le site de « La Terrasse » sera décoré à cette occasion par le Cru Chiroubles.

M. le Maire a participé à une réunion en Préfecture du Rhône, le 26 janvier dernier, où l'organisation de l'étape avec toutes les organismes impliqués, a été exposée : sécurité, circulation, signalisation... Une autre réunion technique se tiendra ce jeudi 11 février où sont invités la Gendarmerie, le Département du Rhône... les arrêtés de circulation à prendre seront évoqués.

M. le Maire informe qu'il a été sollicité par l'association « Eva pour la vie » (association de lutte contre le cancer des enfants) pour tenir un stand afin de collecter des dons et par 2 associations communales pour la tenue d'une buvette le mercredi 10 mars 2021 : Comité d'Animation & d'Entraide et Amicale des Classes en 1. A ce jour, il est difficile d'apporter une réponse à ces associations, ne sachant ce qu'il en sera à la date du 10 mars au vu des prescriptions sanitaires à tenir et dans la mesure où l'interdiction préfectorale d'ouvrir une buvette soit levée.

## **II/ BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) ÉCOLE**

A/ TRAVAUX DE SÉCURITÉ : M. Gontran BODESCOT informe que l'entreprise SEB est intervenue mercredi 27 janvier pour installer le système de visiophone sur la porte d'accès à l'École, Cantine et Garderie. Toutefois, le fonctionnement n'est pas totalement opérationnel car la gâche électrique n'est pas posée. A ce propos, il précise le problème qu'il a rencontré avec l'entreprise Sébastien BLUON qui, par SMS, a annoncé « *qu'il ne pourrait pas donner suite aux travaux de menuiserie à l'École* ». Après avoir essayé en vain de joindre M. BLUON, M. BODESCOT a du solliciter deux autres entreprises pour avoir un devis pour l'installation de la gâche

électrique et le changement de la porte d'accès à la cour. Sont attendues les propositions des entreprises Menuiserie Générale PREMIEUX à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS et MOREAU-JEANDIN à TRAMAYES.

M. BODESCOT confirme l'intervention de l'entreprise SEB ce mercredi 10 février pour la remise aux normes du tableau électrique de la buvette des boules.

B/ DÉCLARATION DE SINISTRE : M. BODESCOT rappelle les propos exposés lors de la réunion précédente concernant les dommages constatés dans les sanitaires sis au rez-de-chaussée et sur l'avent côté rue. L'Architecte Antoine BERNADAL a fait savoir que la déclaration de sinistre effectuée auprès de son assurance professionnelle n'a pas été prise en compte dans la mesure où sa responsabilité n'est pas engagée. Aussi, il a été conseillé d'adresser un courrier aux assureurs des 2 entreprises en cause (RAVALTEX et Menuiserie JOULIN) dans le cadre de leur assurance responsabilité décennale. Un courrier a donc été envoyé le 28 janvier 2021.

## **2) GÎTE « LE TÉLÉGRAPHE »**

Lors d'une location en décembre 2020, des occupants du gîte ont signalé une infiltration d'eau dans l'une des chambres provoquant des dommages au plafond et au mur. La recherche de problème a été effectuée notamment au niveau de la toiture mais rien n'a été relevé de particulier par l'agent communal, qui a seulement fait, par précaution, un joint silicone à la jonction des toitures du gîte et des sanitaires. Une attention particulière à ce problème est portée lors de fortes pluies. Par prudence, une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur AVIVA.

## **3) SALLE DES FÊTES « JEAN LAPIERRE »**

A/ VISITE PÉRIODIQUE D'UN ERP : Suivant en cela le rapport de visite effectuée le 23 novembre 2020 par le Capitaine Alain GIRAUD, la Sous-commission départementale de sécurité pour les ERP a rendu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

B/ RÈGLEMENT DE LOCATION : A l'issue de la visite de sécurité, le Capitaine GIRAUD a relevé que le règlement d'utilisation pour la location de la Salle des Fêtes ne protégeait pas suffisamment la Collectivité. En effet, aucune rubrique n'évoque les règles d'évacuation en cas d'incident et aucun affichage du plan d'évacuation n'est fait. Il conviendra de se pencher sur une nouvelle rédaction de ce règlement de location.

## **4) ÉGLISE**

Après maintes réclamations auprès de l'Architecte Patrice SALÈS, le certificat de paiement de l'Atelier THOMAS Vitraux a été réceptionné et réglé rapidement. Il est rappelé que le procès-verbal de réception des travaux date de juillet 2019 !

L'Architecte Patrice SALÈS programme une réunion ce mercredi 10 février 2021, à 15 h 00, sur le site, afin d'examiner les résultats des badigeons d'intégration des façades, qui ne donnent pas satisfaction. L'entreprise SMBR, titulaire du Lot Échafaudage – Maçonnerie – Pierre de taille sera présente. M. Franck BRUNET et Mme Alice JAMBON-TALEB représenteront la Collectivité.

Le versement du solde de la subvention allouée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été sollicité, soit 3 689.00 € sur un total de 40 000.00 €.

## **5) MAIRIE**

M. le Maire fait part qu'un reliquat de subvention (DETR 2018 – 15 300.00 €) subsiste sur l'opération « accessibilité des bâtiments communaux » dont la Mairie, soit 5 914.00 €. Il conviendrait de terminer l'action pour l'accessibilité à la Mairie consistant à prolonger la rampe de part et d'autre de l'escalier principal. Des devis doivent être sollicités auprès d'entreprises de ferronnerie / métallerie. M. Franck BRUNEL s'en charge.

Quant à l'accessibilité de l'Agence Postale Communale, cette action sera étudiée ultérieurement.

## **6) CAFÉ-RESTAURANT « CHEZ ANTOINE »**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Antoine SCHIAVONE, reçu par mail le 27 janvier dernier, dans lequel il sollicite la gratuité des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et demande, dans le cadre des compétences et responsabilité de premier magistrat sur la commune, de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le trouble d'exploitation illégale d'une licence de catégorie 3.

Pour ce qui concernant les loyers, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant que M. SCHIAVONE a bénéficié sur l'exercice 2020 de la gratuité de 2 loyers, soit 800.00 € ;

Considérant que la présente demande correspond à un montant de 1 200.00 € représentant 20 % du budget subvention ;

Considérant que l'attribution de subvention est soumise à la présentation des comptes financiers,

Considérant qu'au vu de la situation actuelle due à la pandémie Covid-19, l'interrogation sur la pérennité de l'activité de ce commerce est soulevée,

- Demande que M. SCHIAVONE fournisse les résultats de son bilan financier 2020 certifié ;
- Emet un avis défavorable pour l'accord de la gratuité de la location de février 2021 ; la demande du versement du loyer de janvier 2021 ayant été engagée ;
- Dit qu'il statuera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour le loyer de mars 2021 ;
- Charge M. le Maire de se renseigner et prendre les mesures nécessaires sur l'application du droit de préférence stipulé dans le bail commercial en cas de vente de la licence IV et du fonds de commerce par M. SCHIAVONE.

En ce qui concerne l'exploitation de la licence III, le Conseil Municipal convient qu'une décision judiciaire a été rendue à cet effet demandant le retrait de celle-ci. Or, il s'avère que cette licence de catégorie III est toujours affichée et donc exploitée illégalement. Il charge M. le Maire de faire appliquer la décision rendue.

### **III/ CAUE**

M. le Maire est en attente de la convention d'expertise proposée par l'Architecte Conseil Delphine BLANC du CAUE, qui aura pour objet « aide à la réflexion de projets pour le développement du village ».

### **IV/ RENCONTRE AVEC LES ÉLUS DE VAUXRENARD – AVENAS - ÉMERINGES ET OUROUX**

M. le Maire informe qu'une rencontre est programmée le 16 février 2021 prochain avec les Maires, les Maires délégués et les 1<sup>er</sup> adjoints au Maire des Communes ci-dessus citées, afin d'évoquer des problématiques autour de l'École et de la Culture et, dans le cadre d'une cohésion de territoires voisins et sensiblement de même taille, de porter des réflexions et proposer des projets ensemble.

### **VI/ OENOTOURISME**

M. le Maire énumère les différentes ressources et services existants sur la Commune pour l'accueil des touristes, que ce soient les hébergements proposés par les particuliers et la Collectivité, les restaurants, les caves des viticulteurs, la Maison du Cru Chiroubles, Géoparc, les sentiers de randonnées, les différentes animations... Force est de constater qu'au travers de cette énumération, les 5 sens sont relativement bien présents. Il fait remarquer que pour le territoire, il conviendrait de développer un 6<sup>ème</sup> sens pour donner l'envie de venir vivre à CHIROUBLES. Il s'agit du « *bien vivre et bien être* » à CHIROUBLES. A méditer ...

### **VII/ SENTIERS DE RANDONNÉE**

M. Laurent MORIN présente les modifications examinées avec Mme Estelle DUCRUIX sur 2 des circuits de randonnée de la Commune, afin d'éviter le plus possible la partie « goudron » pour les randonneurs. Des autorisations de passage ont été demandées aux propriétaires des chemins privés. Il manque 3 autorisations en retour dont l'une fait l'objet d'un questionnement sur le traitement des vignes ?

De nouveaux dépliants vont être édités par les soins de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Il conviendra d'organiser une « corvée » au printemps pour ressuir les sentiers et plus particulièrement mettre à jour le balisage. Des plaques ont été commandées pour la confection des panneaux et flèches.

Ils prévoient aussi de modifier le lieu de départ des sentiers, qui se tiendrait sur l'Esplanade de la Mairie et nécessiterait la pose d'un panneau « randonnées ». Pour se faire, l'entreprise AFRAP contactée, a présenté un devis qui s'élève à la somme de 1 232.00 € HT et une option de 800.00 € pour la réalisation du plan. Un espace vide serait laissé sur le panneau pour l'insertion éventuelle du tracé de circuits ludiques.

Le Conseil Municipal demande si la Communauté de Communes Saône Beaujolais finance ou participe au coût de l'acquisition et de la pose de ce panneau ? Auquel cas, il faudra prévoir une inscription budgétaire sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal valide ces nouvelles propositions.

### **VIII/ GÉOPARC / GÉOÉVÈNEMENTS**

#### **1) CONCOURS DES GÉO-ÉVÈNEMENTS 2021**

Comme énoncé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, M. le Maire, Mme Estelle DUCRUIX et M. Laurent MORIN ont rencontré Mme Perrine GUYOT le 22 janvier 2021 Cette prise de contact a permis d'évoquer les différents domaines où Mme GUYOT, en sa qualité de Guide conférencière en Beaujolais, pouvait intervenir.

Dans le cadre du concours des géo-événements 2021, elle a déposé la candidature en association avec la Maison du Cru Chiroubles et la Municipalité pour une visite commentée du « sentier des crus » autour des 5 sens. Une ballade test est prévue le 6 mars 2021, à 10 h 00, où sont conviés les viticulteurs et les membres du Conseil Municipal.

Une discussion autour d'une intervention à l'École pour la prochaine année scolaire est suggérée ainsi que la création de sentiers ludiques dans le village. A cet effet, un nouveau rendez-vous est programmé le 27 mars 2021, à 10 h 00.

## **2) ASSOCIATION LES AMIS DU GÉOPARC**

M. Laurent MORIN a assisté à l'assemblée générale constitutive de cette association, composée d'une quinzaine de membres. Une centaine de personnes étaient présentes à cette assemblée (Élus, Professionnels et Passionnés). Son objectif est d'être une association support du Syndicat Mixte du Beaujolais. Les actions prévues pour 2021 sont : accueil d'experts de l'UNESCO - organisation d'une journée GEOL en octobre 2021 - renforcement des liens entre les sites du Géoparc. Un appel à cotisation de 10.00 € par personne est sollicité.

## **IX/ MONÉPI**

Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU rapporte les discussions qui ont eu lieu autour de ce projet au cours de 2 réunions organisées.

- La première, qui s'est tenue le 21 janvier, a rassemblé les personnes intéressées par ce projet où chacune s'est exprimée sur ses idées, ses envies, ses attentes...
- La seconde, qui a eu lieu le 04 février, a été un échange d'expérience de structures identiques et plus particulièrement avec un créateur de ce système alimentaire. Des questions pratiques d'organisation, de fonctionnement ... ont pu ainsi être posées.

A l'issue de ces 2 réunions, les volontaires affirment que dans un premier temps, il convient de créer une association et de trouver un local fermé pour créer ce commerce de proximité.

Mme SPÉE-FOURNEAU souhaite connaître la position de la Municipalité au regard de ce projet, qui affirme son soutien, reconnaissant qu'il s'agit d'un vrai service apporté aux administrés.

## **X/ COMMISSIONS MUNICIPALES**

Comptes-rendus des réunions des Commissions suivantes sont donnés :

✂ Commission Jeunesse ➤ Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU présente les projets orientés sur une ouverture culturelle à proposer aux jeunes de la Commune et de l'extérieur et positionner CHIROUBLES comme commune volontaire, active et présente sur la « scène culturelle » et jeunesse. Elle précise l'importance de construire ces événements avec des associations du territoire d'abord pour des raisons administratives mais aussi pour concrétiser la volonté de la commune de soutenir et de travailler avec les associations. Elle présente 2 actions pouvant être programmées prochainement : l'une en partenariat avec l'Association Sou des Écoles sur le thème « journée d'initiation aux arts du cirque » ; l'autre en partenariat avec la Compagnie des Navets de CHIROUBLES pour un spectacle jeunesse intitulé « La Promenade ». Une participation financière serait demandée à chaque participant mais également à la Municipalité. Une prévision de 400.00 € est annoncée.

Le Conseil Municipal, après vote, donne un avis favorable au lancement de cette action et prévoit d'inscrire au budget 2021 la somme de 400.00 € sous forme d'une subvention accordée aux associations participatives.

✂ Commission Communication ➤ Mme Alice JAMBON-TALEB évoque l'état d'avancement de l'élaboration du bulletin municipal qui se trouve à sa dernière relecture et pourrait paraître d'ici une quinzaine de jours. Elle explique que la réalisation de ce bulletin a demandé énormément d'échanges avec Mme Anne-Laurick CHANTREAU de l'Agence PANAMA, notamment pour la mise en page des articles et photos. Elle présente le devis actualisé suite au nombre de pages supérieur à la prévision, soit un montant 2 907.00 € TTC. Celui-ci est validé par le Conseil Municipal.

## **XI/ ORGANISME EXTÉRIEUR : SYDER**

### **1) COMITÉ SYNDICAL DU 26 JANVIER**

M. Laurent MORIN relate les sujets évoqués lors du Comité Syndical du 26 janvier 2021 :

- débat d'orientation budgétaire 2021 du Syndicat accentué sur la réduction des consommations, le développement des énergies renouvelables...

- transfert d'autres compétences telles que les infrastructures de recharge pour véhicule (IRVE), les réseaux de chaleur...

## **2) RENCONTRE AVEC M. CLÉMENT**

M. Laurent MORIN fait le point sur les propos échangés avec M. Sylvain CLÉMENT, Technicien pôle urbanisme, et plus particulièrement sur les raccordements au réseau d'électricité des parcelles urbanisables sises « Route du Verdy » : une extension de 45m de réseau enterré serait à réaliser pour un coût estimé, à la charge de la Commune, à 4 000.00 €.

Un bilan des nouvelles constructions en cours ou à venir au centre du village est fait. Il en ressort que le poste de livraison 250 KvA sis « Route de la Grosse Pierre » n'est pas suffisant. Aussi, il sera nécessaire de le remplacer par un 400 KvA ; ce qui permettra de couvrir les besoins avec une marge de 30 %, cohérents avec de futurs projets. Un devis est en cours de préparation.

## **3) EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. MORIN présente ensuite les différentes solutions pour tenter, avec l'objectif de développement durable, de réduire la pollution lumineuse, faire des économies et maintenir la sécurité la nuit.

Un point est fait sur le parc « éclairage public » de la Commune, représentant un total de 119 luminaires dont la principale source est de type SHP (sodium haute pression), sur une longueur de réseau cumulée de 3 763.43m.

La 1<sup>ère</sup> solution est celle de l'extinction des éclairages une partie de la nuit ➤ Pour CHIROUBLES, cela ne sollicite pas d'investissement particulier hormis l'installation d'horloge dans 10 armoires (14 au total) et d'une signalisation « extinction nocturne » aux entrées du village – le gain sur la consommation serait de l'ordre de 10.00 € par an par point lumineux – impact positif sur la faune ;

2<sup>ème</sup> solution consiste à baisser la puissance de l'éclairage une partie de la nuit (-70 %) ➤ une économie moindre pour la Commune au niveau de la consommation (4.00 € par an/luminaire) – une étude doit être réalisée pour connaître les travaux à engager et la compatibilité des équipements – impact moins important sur la faune ;

3<sup>ème</sup> solution : remplacement de toutes les lampes par des LED ➤ Pour CHIROUBLES, cette solution représente un investissement coûteux car il faut modifier les réseaux et les armoires électriques et le coût moyen d'une lampe est de 550.00 € - pas d'impact sur la faune.

Après discussion autour des avantages et des inconvénients, le Conseil Municipal oriente son choix sur la solution n° 1, à savoir « l'extinction une partie de la nuit ». Une analyse technique et financière précise sera demandée au SYDER.

## **XII/ ÉLECTIONS 2021**

M. le Maire informe qu'un décret est paru le 05 février 2021 au Journal Officiel modifiant le Code électoral pour permettre en cas de scrutins concomitants, de mutualiser certains membres des bureaux de vote. Il sera donc possible, sous certaines conditions de ne pas avoir besoin de deux présidents et de deux secrétaires dès les élections régionales et départementales prévues en juin. Un soulagement pour cette nouvelle qui solutionne le questionnement des lieux et de la constitution des bureaux de vote pour lesdites élections. Le Bureau de Vote se tiendra bien dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

## **XIII/ URBANISME**

Les Conseillers sont avisés des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par :

- M. Cyril REVOLLAT-VEUILLET – 740 Route de la Grosse Pierre : Déclaration préalable de travaux de construction d'une piscine ➤ non-opposition.

- Communauté de Communes Saône Beaujolais (Maison du Cru Chiroubles) – 1720 Route d'Avenas ➤ Déclaration préalable de travaux d'habillage bardage en bois + création d'une pergola ➤ non-opposition.

- M. Ivain PARRENO – Rue des Écoles - Déclaration préalable de travaux de construction d'une piscine ➤ non-opposition.

- M. Jean-Jacques PÈRE – 60 Allée des Géraniums ➤ Déclaration préalable de travaux de construction d'une piscine ➤ non-opposition.

- GFA de Javernand – Impasse de Javernand ➤ Déclaration préalable de travaux de création d'un bassin étang de 90 m<sup>2</sup> ➤ non-opposition.

- M. Dominique LEVIEUX – 104 Rue de la Forge ➤ Déclaration préalable de travaux de démolition et reconstruction d'un garage, création d'une terrasse et modification d'ouvertures ➤ en cours d'instruction.

- Mme Marie-Paule PETIT – Le Bourg ➤ Permis de construire modificatif pour la modification des façades extérieures ➤ accordé.

- M. André DESMURES – 100 Route du Bois Neuf ➤ Permis de construire pour la réfection d'une toiture suite à un sinistre ➤ accordé.

- M. Damien TOMATIS et Mme Carine VIEUX – Rue des Écoles ➤ Permis de construire pour la construction d'une maison individuelle et démolition d'un garage ➤ accordé avec prescriptions.

## **XIV/ CASERNE DES POMPIERS VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES**

M. le Maire affirme que la convention relative à la construction d'une caserne de sapeurs-pompiers destinée à l'usage du SDNIS du Rhône signée avec la Commune de VILLIÉ-MORGON pour la contribution financière de la Commune est bien effective. Le premier appel de fonds sera prévu au budget 2021.

M. Franck BRUNEL informe que le démarrage des travaux de construction de la caserne est prévu début mars 2021. Actuellement, il est procédé au changement d'emplacement de 2 poteaux d'incendie dont l'un sera installé vers l'Hôtel Le Villon, l'autre près de la future caserne.

## **XV/ FRAIS DE DÉPLACEMENT**

M. le Maire fait part qu'au cours d'une semaine précédente, il a roulé plus de 300 kms avec son véhicule personnel en effectuant de nombreux déplacements dont LYON. Ces grands déplacements engagent des frais (péage, carburant). Il invite le Conseil Municipal à réfléchir pour la mise en place du remboursement des frais de déplacement, notamment pour les distances hors territoire, applicable à l'ensemble des élus.

## **XVI/ QUESTIONS DIVERSES**

1) M. le Maire communique :

✂ L'équipe des « Beaujolais Runner » organise un trail le 3 juillet 2021. Le départ est prévu à FLEURIE et passera sur notre Commune - 3 courses sont programmées : 13 – 20 et 30 kms avec un relais à « La Terrasse ».

✂ Des travaux de peinture de la cuisine du Restaurant scolaire devraient se réaliser durant ces vacances scolaires par l'agent communal et des membres du Sou des Écoles.

✂ Contact a été pris avec le Crédit Agricole Centre-Est afin d'examiner les possibilités de renégociation des prêts en cours : rachat avec nouvelle proposition ? taux ? allongement de la durée des remboursements ? ... dans le but de permettre une marge un peu plus flexible pour engager des travaux d'investissement. L'important étant de tenir compte qu'il y a 2 budgets (communal et assainissement).

✂ Il est nécessaire d'acquérir des bouteilles du Cru Chiroubles pour les diverses réceptions et autres ; l'achat se fera auprès de la Maison du Cru Chiroubles.

✂ En vue de la préparation des budgets 2021, il est proposé une réunion de la Commission Finances le vendredi 26 février 2021.

2) **TOUR DE TABLE**

✂ M. Damien TOMATIS demande si M. FERRET Lambert a été contacté pour lui signaler la dégradation de la façade de sa propriété sise « Route du Verdy » ➤ confirmation est donnée qu'il a bien été avisé de ce fait et le passage d'un entrepreneur de maçonnerie était prévu.

✂ Mme Alice JAMBON-TALEB interroge sur l'origine des câbles qui sont déposés depuis un certain temps près de l'Église. Il semble qu'ils appartiennent à la société chargée de l'installation de la fibre optique ➤ l'entreprise sera contactée pour leur demander de les retirer si leur utilisation n'est plus nécessaire.

Avant de clore la réunion, M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 08 mars 2021.

La séance est levée à 23 h 20.



